



ASSOCIATION  
DU RENOUVEAU

31 rue Marceau

21000 DIJON

Tél. : 03 80 78 89 00

Fax : 03 80 78 89 89

[www.renouveau-asso.com](http://www.renouveau-asso.com)

# LIVRET D'ACCUEIL



## **CENTRE MARCEAU (S.S.R.A)**

Tél. : 03 80 28 85 51

Fax : 03 80 70 14 81

[cssr@renouveau-asso.fr](mailto:cssr@renouveau-asso.fr)





## SOMMAIRE

<b>1. <u>LE CENTRE MARCEAU</u></b> .....	<b>5</b>
<b>2. <u>LE PROGRAMME THERAPEUTIQUE</u></b> .....	<b>5</b>
<b>3. <u>FORMALITES ADMINISTRATIVES</u></b> .....	<b>6</b>
a. <u>Pré-admission</u> .....	6
b. <u>Admission</u> .....	6
c. <u>Bulletin d'hospitalisation, bulletin de sortie</u> .....	6
<b>4. <u>COUT DU SEJOUR ET FACTURATION</u></b> .....	<b>7</b>
<b>5. <u>LE SEJOUR DE SOINS AU CENTRE MARCEAU</u></b> .....	<b>7</b>
a. <u>Rythme journalier</u> .....	7
b. <u>Sorties et permissions</u> .....	7
c. <u>Vie quotidienne</u> .....	8
<b>6. <u>RECEVOIR VOTRE FAMILLE OU VOS PROCHES</u></b> .....	<b>8</b>
<b>7. <u>L'EQUIPE DES PROFESSIONNELS DU CENTRE MARCEAU</u></b> .....	<b>9</b>
<b>8. <u>LES DROITS DES PATIENTS</u></b> .....	<b>10</b>
a. <u>La Charte du Patient hospitalisé</u> .....	10
b. <u>La personne de confiance et les directives anticipées</u> .....	10
c. <u>La communication de votre dossier médical</u> .....	10
d. <u>Le dossier informatisé du Patient</u> .....	11
e. <u>Le recueil de votre consentement</u> .....	11
f. <u>Le respect de l'intimité</u> .....	11
g. <u>Le respect de la vie privée</u> .....	11
h. <u>La demande d'anonymat</u> .....	11
i. <u>L'information au patient :</u> .....	11
j. <u>La CDU</u> .....	12
<b>9. <u>L'AMELIORATION CONTINUE DE LA QUALITE</u></b> .....	<b>13</b>
<b>10. <u>CONSIGNES DE SECURITE</u></b> .....	<b>14</b>
<b>11. <u>INFORMATIONS PRATIQUES</u></b> .....	<b>14</b>



## BIENVENUE

Vous avez choisi **le Centre Marceau du Renouveau** comme partenaire de votre projet de soins et nous vous en remercions.

Notre équipe met tout en œuvre pour vous accueillir dans les meilleures conditions et se tient à votre écoute tout au long de votre séjour.

Ce livret indique les modalités pratiques de votre séjour. Il vous présente l'équipe du Centre Marceau ainsi que l'ensemble de ses activités. Il précise quels sont vos droits pendant ce séjour de soins.

Nous sommes attentifs à toutes suggestions qui nous permettraient d'améliorer encore notre organisation. A cet effet, nous vous remercions de bien vouloir remplir, le moment venu, le questionnaire de sortie qui vous sera remis.

L'Association du Renouveau met à votre disposition les moyens humains et matériels pour vous assurer le meilleur accompagnement possible, avec l'ensemble de ses structures :

- ❖ SSRA : Soins de Suite et de Réadaptation en Addictologie
- ❖ CHRS : Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale
- ❖ AAVA : Ateliers d'Adaptation à la Vie Active
- ❖ LHSS : Lits Halte Soins Santé
- ❖ Help : Pension de famille milieu urbain
- ❖ Vellerot : Pension de famille milieu rural

### SSR-A CENTRE MARCEAU

31 rue marceau  
21000 DIJON



**03.80.28.85.51**

**Fax**



**03.80.70.14.81**



**cssr@renouveau-asso.fr**

#### Présidente :

Michèle Rabain-Gillot

#### Directrice générale :

Sylvie Wackenheim

#### Directeur adjoint :

Marc Labigand

#### Chef de service SSRA :

Fatiha NACHIT

**Nous vous souhaitons un séjour fructueux, riche de connaissances et d'échanges.**



## 1. LE CENTRE MARCEAU

En 2002, le Soins de Suite et de Réadaptation en Addictologie du Renouveau, **CENTRE MARCEAU**, ouvre ses portes.

Le Centre Marceau fait partie des établissements de Soins de Suite et de Réadaptation (SSR), ayant une mention de « prise en charge spécialisée des conséquences fonctionnelles des conduites addictives ». Il est agréé pour recevoir jusqu'à 30 patients, avec la possibilité d'opter pour l'hospitalisation complète ou l'hospitalisation de jour.

Il est agréé par l'Agence Régionale de Santé de Bourgogne (nouvelle autorisation accordée le 23 juillet 2015) et financé par l'Assurance maladie. Il a passé avec succès le cap de la certification V2010 en octobre 2014, consultable sur le site de la Haute Autorité de Santé et se prépare à la V2014.

## 2. LE PROGRAMME THERAPEUTIQUE

Les conduites addictives sont souvent qualifiées de maladie « bio-psycho-social », c'est-à-dire qu'elle concerne la santé physique et psychique, le comportement, les relations, les affects. Elle a des répercussions sur la personne dépendante elle-même, sa santé, son bien-être physique et psychique, ses relations, son ou sa conjoint(e), sa famille, son travail, ses conditions de vie.

C'est pour cette raison que le **CENTRE MARCEAU** propose un programme thérapeutique qui vise à travailler l'ensemble de ces domaines, en s'appuyant principalement sur trois médias :

- **Le CORPS**, parce qu'il a été, avant le séjour de soins, le lieu de souffrances, de somatisations, celui où s'est manifestée d'abord la dépendance. L'objectif est de réinvestir ce corps comme un lieu de bien-être possible, de développement, de plaisir, de relation, de créativité...
- **La PAROLE**, parce que, aussi bien dans le cadre collectif (groupes de paroles, réunions, informations spécifiques, atelier journal...) que dans les rencontres à deux (consultations médicales ou psychothérapeutiques, entretiens...), elle permet l'expression de soi, l'écoute de l'autre (pair dépendant ou professionnel), l'élaboration et la projection.
- **La CREATIVITE** à la fois comme une possibilité supplémentaire de s'exprimer et de se découvrir, et comme l'occasion d'expérimenter de nouveaux champs qui pourront aider le patient après le séjour de soins : théâtre, journal...

En outre, le programme thérapeutique du Centre **MARCEAU** propose aux patients de travailler deux autres domaines importants :

- **Les relations avec la FAMILLE** (conjoint, conjointe, enfants, parents...) et avec **l'ENTOURAGE** proche. Des rencontres spécifiques peuvent être organisées.
- **L'insertion SOCIALE et PROFESSIONNELLE**, en fonction de la situation et des besoins différents de chaque patient dans ce domaine.



### 3. FORMALITES ADMINISTRATIVES

Le Centre Marceau est conventionné par la Sécurité Sociale, la Mutualité Sociale Agricole et tout autre régime obligatoire.

#### a. Pré-admission

L'admission est prononcée par le chef de service, après instruction de votre dossier de pré-admission, et en fonction de l'avis des médecins. Elle ne se fait jamais dans l'urgence. Le dossier de pré-admission est composé d'un volet médical et d'un volet social. Il comprend nécessairement :

- ✓ un dossier administratif et social.
- ✓ un dossier médical avec bilan psychiatrique.
- ✓ une partie remplie par le patient lui-même.
- ✓ un règlement de fonctionnement à signer.

Un entretien de pré-admission, avec le chef de service est nécessaire avant toute admission ; il a lieu soit au Centre Marceau, soit par téléphone.

#### b. Admission

L'entrée au Centre Marceau se fait impérativement après un sevrage, simple ou complexe. A votre arrivée, n'oubliez pas votre carte d'assuré social, de mutuelle ou de CMU (Couverture Médicale Universelle) et le bulletin de sortie de l'hôpital. Les admissions s'effectuent les mardis (les lundis pour les patients qui viennent d'Eole). L'accueil du patient à la gare de Dijon peut être assuré par un membre de l'équipe. Le Centre Marceau accueille des patients pour des séjours de 9 semaines, avec la possibilité d'un mois supplémentaire.

Pensez à apporter :

Votre nécessaire de toilette (dont serviettes et gants de toilette) ; veillez à ce qu'aucun produit ne contienne de l'alcool.

- ✓ Vos vêtements pour un séjour de 2 mois, (possibilité de faire des lessives sur place)
- ✓ Une tenue de sport (jogging, tennis) pour les activités physiques (gymnastique douce, marche...)
- ✓ Des chaussures adaptées à la marche, (en hiver, gants et bonnet), pour promenades et sorties extérieures.
- ✓ Un maillot de bain (pour les activités aquatiques).
- ✓ Un minimum d'argent, car les 8 premiers jours vous ne pouvez pas quitter l'établissement.

#### c. Bulletin d'hospitalisation, bulletin de sortie

Dès votre admission, un bulletin d'hospitalisation vous sera remis ainsi que tous les 15 jours à envoyer à votre caisse de Sécurité Sociale (et à qui de droit).

A la fin de votre séjour, un bulletin de sortie vous sera délivré.



## 4. COUT DU SEJOUR ET FACTURATION

Le séjour est pris en charge par l'Assurance Maladie.

- ✓ Un ticket modérateur, égal à 20 % du prix de journée, est appliqué pendant les 30 premiers jours, sauf en cas de transfert direct depuis un autre établissement de soins.
- ✓ Le forfait journalier est de 20 € par jour ; il est inclus dans le ticket modérateur lorsque celui-ci s'applique.
- ✓ Un supplément pour chambre particulière est facturé. Il est de 60€

A défaut de carte santé ou de mutuelle prenant en charge votre séjour, le ticket modérateur ou le forfait journalier seront à votre charge et réglés mensuellement au cours du séjour. Dans le cas où vous rencontrez des difficultés de paiement, nous vous invitons à rencontrer l'assistante sociale du Renouveau. Elle évaluera les aides possibles au regard de votre situation et en fera part à votre référent. Celui-ci se chargera de faire le lien avec le service comptabilité en vue de la facturation. Un plan de remboursement peut être établi.

- ✓ Le prix de journée en hospitalisation complète s'élève à 110.05 € au 01.03.19
- ✓ Le prix de journée en hospitalisation de jour s'élève à 103.45 € au 01.03.19

## 5. LE SEJOUR DE SOINS AU CENTRE MARCEAU

### a. Rythme journalier

Hospitalisation Complète		Hospitalisation de Jour	
7 h 00	Petit déjeuner	8 h 30	Arrivée au Centre
De 9 h à 12 h : Activités, consultations, entretiens			
12 h 30 : Déjeuner			
De 14 h à 18 h : Activités, consultations, entretiens ou temps libres			
18 h 30 – 19 h : Relaxation en chambre.			
19 h 15	Dîner	19 h 00	Départ (sauf si activité en soirée)
23 h 00	Présence obligatoire en chambre		

Le samedi et le dimanche, le petit déjeuner peut être pris jusqu'à 9h15.

Le repas est collectif, la présence est obligatoire. La tenue vestimentaire doit être correcte, y compris au petit déjeuner.

Le planning de votre séjour vous est remis semaine après semaine, le vendredi pour la semaine suivante. Votre présence est obligatoire à toutes les activités. Pour de plus amples renseignements vous reporter au **Règlement de fonctionnement** qui a été annexé au dossier d'admission et que vous avez signé en prévision de votre admission.

### b. Sorties et permissions

Les sorties du Centre Marceau sont possibles à partir du 9<sup>ème</sup> jour de soins. Elles sont règlementées et dépendent du programme d'activités. Le Règlement de fonctionnement précise les horaires et les conditions de sortie. Les patients doivent impérativement signaler toute sortie et tout retour au bureau



de la permanence.

Les permissions de week-ends sont autorisées, et même encouragées, à partir du 2<sup>ème</sup> mois. Elles sont préparées avec votre référent en addictologie.

### c. Vie quotidienne

Toutes les informations utiles sont fournies par le **Règlement de fonctionnement**, que nous vous invitons à lire attentivement : équipement et entretien des chambres, consignes de sécurité, usage du tabac, téléphone, courrier, messages téléphoniques, parking, dépôt d'objets de valeur, lieux et équipements collectifs, restauration, prise des médicaments, buanderie, cafeteria, télévision, vie en collectivité...

## 6. RECEVOIR VOTRE FAMILLE OU VOS PROCHES

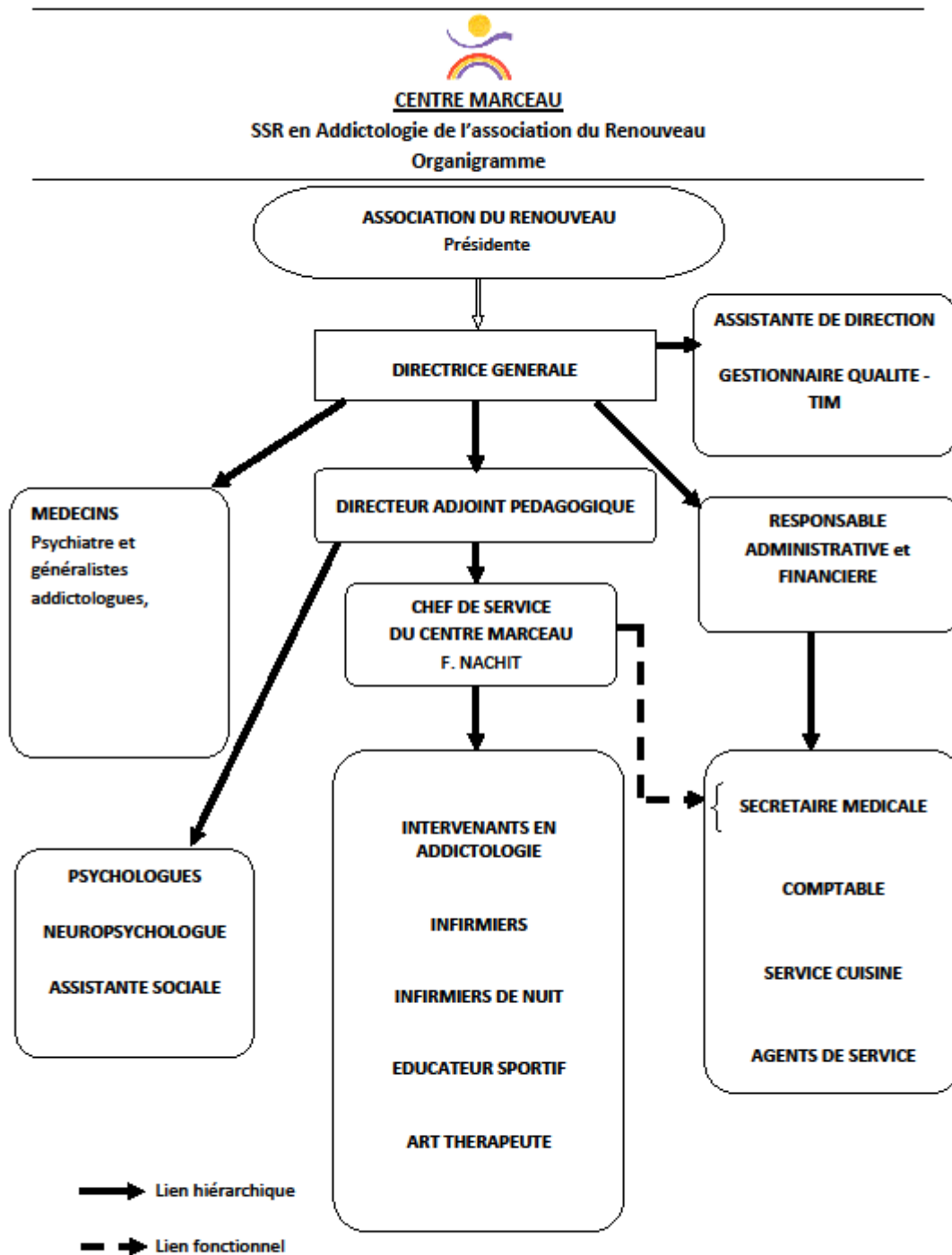
Pendant votre séjour de soins au Centre Marceau, vous pouvez recevoir des visites, sous certaines conditions cependant :

- ✓ Pas de visite pendant la première semaine de soins.
- ✓ Les visites ont lieu le samedi et le dimanche seulement (sauf exception préparée et programmée avec les intervenants en addictologie) ; les autres jours, vous devez être entièrement disponibles pour votre démarche de soins.
- ✓ Les visiteurs viennent au Renouveau abstinents de toute consommation d'alcool dans la journée.
- ✓ Les visiteurs ont la possibilité de prendre des repas avec vous, dans un salon privé si vous le souhaitez. Pas de visite dans les chambres.
- ✓ Nous ne disposons pas de possibilité d'hébergement pour la nuit. Nous tenons à votre disposition une liste d'hôtels proches, dont certains au coût raisonnable.





## 7. L'ÉQUIPE DES PROFESSIONNELS DU CENTRE MARCEAU



Tous les membres de l'équipe sont formés en addictologie.  
L'équipe est engagée dans un travail de supervision.



Afin d'aider les patients du Centre Marceau et les visiteurs à mieux identifier les professionnels, un trombinoscope (comportant l'ensemble des photos des membres de l'équipe), est installé dans le hall d'accueil.

## 8. LES DROITS DES PATIENTS

### a. La Charte du Patient hospitalisé

Le Centre Marceau applique les dispositions de la Charte du Patient hospitalisé, dont le texte est annexé à ce livret d'accueil. La Charte est également affichée dans le hall d'accueil et dans la salle de vie des patients.

### b. La personne de confiance et les directives anticipées

Vous avez la possibilité de désigner une personne de confiance, qui pourrait prendre des décisions vous concernant s'il vous arrivait de ne plus être en mesure de le faire vous-même. La personne de confiance peut si vous le souhaitez :

- + Vous soutenir dans votre cheminement personnel et vous aider dans vos décisions concernant votre santé,
- + Assister aux consultations ou aux entretiens médicaux : elle vous assiste mais ne vous remplace pas,
- + Prendre connaissance d'éléments de votre dossier médical en votre présence : elle n'aura pas accès à l'information en dehors de votre présence et ne devra pas divulguer des informations sans votre accord.

Cette désignation vaut pour la durée de votre hospitalisation, et vous avez le pouvoir de la révoquer ou de la modifier à tout moment. Cette personne peut être un membre de votre famille, un proche, votre médecin traitant... ; elle peut être différente de la « personne à prévenir » (en cas d'accident par exemple) que vous avez désignée dans le dossier de demande d'admission.

La désignation s'effectue à votre arrivée au Centre Marceau, auprès de la secrétaire médicale. Pour être valable, la personne de confiance doit avoir co-signé sa désignation.

Toute personne majeure peut rédiger des directives anticipées. Les directives anticipées vous permettent d'exprimer votre volonté d'engager, de limiter ou d'arrêter – ou non – des traitements et actes médicaux.

Si vous avez rédigé vos directives anticipées, il est recommandé de les remettre à votre personne de confiance ou votre médecin.

Attention : pour désigner une personne de confiance ou rédiger ses directives anticipées, les personnes sous tutelle, peuvent le faire avec l'autorisation du juge ou du conseil de famille s'il a été constitué. Si la personne de confiance a été désignée antérieurement à la mesure de tutelle, le conseil de famille ou le juge peut confirmer la désignation de cette personne ou la révoquer.

### c. La communication de votre dossier médical

La demande doit être adressée par écrit à la directrice générale de l'Association, accompagnée de la copie d'une pièce d'identité. Elle est transmise au médecin responsable du Centre.

La communication peut être faite sur place, dans le service, ou bien adressée par courrier, sous des conditions de délai (48 H pour votre propre réflexion, puis 8 jours au maximum pour l'expédition, (ou 2 mois si le dossier date de plus de 5 ans).

Votre dossier est conservé pendant 20 ans au Centre Marceau.



#### **d. Le dossier informatisé du Patient**

Depuis juin 2010, les dossiers sont informatisés. Une déclaration légale a été faite à la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL).

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement européen n° 2016/679/EU du 27 avril 2016 (applicable dès le 25 mai 2018), vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification de portabilité et d'effacement de vos données ou encore de limitation du traitement. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

#### **e. Le recueil de votre consentement**

Conformément aux dispositions légales, la prescription de certains actes médicaux ou biologiques (par exemple, la recherche d'une pathologie éventuelle) requiert votre consentement éclairé. Il sera recueilli par le médecin et fera l'objet d'une trace écrite.

#### **f. Le respect de l'intimité**

L'intimité du patient est préservée à l'occasion des consultations, soins, entretiens, transports.

#### **g. Le respect de la vie privée**

Tout patient a droit au respect de sa vie privée. Le personnel est tenu au secret des informations concernant les patients.

#### **h. La demande d'anonymat**

Vous avez la possibilité de demander l'anonymat pendant votre séjour de soins au Centre Marceau.

#### **i. L'information au patient :**

##### **- en cas de dommages lié aux soins**

En cas de dommage lié aux soins, le patient doit recevoir (dans les 15 jours) une information complète sur :

- Les causes de survenue du dommage,
- L'étendue réelle du dommage,
- Les dommages potentiels,
- La marche à suivre pour exprimer son mécontentement ou former une réclamation.

Cette information doit être délivrée au cours d'un entretien réunissant le patient et sa personne de confiance, le médecin responsable de la prise en charge, et si possible un membre du personnel soignant. Il est important de retrouver la trace de l'information donnée dans le dossier du patient.

##### **- En cas de survenue d'infection nosocomiale**

Le patient sera systématiquement informé de toute survenue éventuelle d'infection nosocomiale.



## j. La CDU

Le Centre Marceau a mis en place une **Commission des Usagers** (CDU). Cette commission, composée de représentants des Usagers, des personnels, d'un médiateur médecin, d'un médiateur non médecin, et présidée par la directrice de l'Association, veille au respect des droits des patients et contribue à l'amélioration des conditions d'accueil et de soins. Elle examine vos réclamations, elle propose à l'établissement des mesures d'amélioration.

La CDU se réunit 4 fois par an. Les noms des représentants des Usagers ainsi que ceux des médiateurs sont affichés dans la salle de repos des patients.

Nous les rappelons ci-après :

### REPRESENTANTS DES USAGERS

#### Titulaires :

- M. Christian DECOMBARD, Président de « Dépendances 21 »
- M. Robert YVRAY, Membre de le l'AFD Bourgogne-Franche-Comté et membre du comité régional de France-Assos BFC.

#### Suppléants :

- Mme Marie Claude PEDUZZI, Dépendances 21
- M. Laurent GUYENOT, Dépendances 21

#### **Médiateurs**

Les patients disposent en outre de la possibilité de s'adresser à deux médiateurs :

Médiateur médecin : Dr Estelle ROSSI

Médiateur non médecin : Marc LABIGAND

#### **Plaintes, remarques, demandes, satisfactions**

Il est important que vous puissiez nous communiquer ce qui vous satisfait, ce qui ne vous convient pas, ce dont vous avez besoin, relativement à votre démarche de soins et aux conditions de votre accueil au Centre Marceau. C'est pourquoi un cahier recueille vos remarques, sous la responsabilité du chef de service qui anime les réunions de l'ensemble des patients, chaque mercredi matin. Le cahier est lu aux représentants des usagers à chaque réunion de la CDU. Les réponses apportées, et les mesures correctives prises, sont également consignées dans ce cahier.

En dehors de la réunion du mercredi, il vous est possible à tout moment d'exprimer vos remarques ou vos demandes au chef de service ou à tout membre du personnel qui les consigneront dans ce même cahier. Une boîte aux lettres est également mise à votre disposition dans la salle de vie des patients.

#### **Questionnaire de satisfaction**

A la fin du séjour, vous êtes invité à remplir le questionnaire de satisfaction qui vous sera remis, et à le remettre à l'infirmier(e) ou à la secrétaire médicale. Une analyse statistique et du contenu des réponses sont effectués par la direction et communiqués aux membres de la CME et de la CDU, une fois par trimestre.



## 9. L'AMELIORATION CONTINUE DE LA QUALITE

L'équipe du Centre Marceau s'attache à mettre en place les outils et les procédures destinés à garantir la qualité des soins et leur constante amélioration. En particulier :

- ✓ La CME – Commission médicale d'établissement, présidée par le Dr Emilie BLAISE, et sa sous-commission la COVIRISQ (commission de vigilances aux risques pour la sécurité et la qualité)
- ✓ Le CLIN – Comité de lutte contre les infections nosocomiales, présidé par le Dr Estelle ROSSI
- ✓ L'EOHH – Equipe opérationnelle d'hygiène hospitalière, coordonnée par un(e) infirmier(e) du service en coordination avec l'EOHH du Centre hospitalier Universitaire de Dijon
- ✓ Le CLUD – Comité de lutte contre la douleur
- ✓ La COMEDIM – Commission du médicament et des dispositifs médicaux stériles
- ✓ Le CLAN – Comité de liaison alimentation et nutrition
- ✓ La Commission EPP (Evaluation des Pratiques Professionnelles)

L'**ICALIN** est le 1<sup>er</sup> indicateur du tableau de bord qui offre une vision d'ensemble de la gestion du risque infectieux dans les établissements de santé.

Il concerne tous les établissements de santé, publics et privés.

L'objectif est d'inciter tous les établissements à finaliser la mise en place d'un dispositif efficace de lutte contre les infections nosocomiales.

L'ICALIN, c'est une classe de performance de A à E.

Résultat du Tableau de Bord des Infections Nosocomiales pour l'**année 2016** :  
**Score ICALIN → D**

Le Centre Marceau répond également aux indicateurs nationaux obligatoires, notamment IPAQSS (indicateurs pour l'amélioration de la qualité et la sécurité des soins), dont les résultats sont affichés en salle de vie des patients.

Enfin, des dispositifs permanents visent le même objectif :

- ✓ Désignation d'un **gestionnaire qualité**
- ✓ Déroulement d'un **Plan d'amélioration de la qualité et de la sécurité (PAQS)** issu de la démarche de certification.
- ✓ Elaboration d'un **Programme de gestion des risques**



## 10. CONSIGNES DE SECURITE

- Conformément au décret n° 2006-1386 du 15 Novembre 2006, nous vous rappelons qu'il est formellement interdit de fumer et de vapoter dans l'établissement. À l'extérieur, des « espaces fumeurs » sont identifiés.
- En cas d'incendie, gardez votre calme et prévenez immédiatement le personnel de service. Des exercices d'évacuation seront régulièrement effectués. **Quel que soit le motif d'évacuation, ne revenez jamais sur vos pas !** Les plans d'évacuation sont affichés à chaque étage et dans les chambres
- Les itinéraires de secours et de sortie sont indiqués sur les panneaux. Il existe dans les couloirs des panneaux lumineux indiquant les sorties.
- Chaque chambre est équipée d'un téléphone et d'un numéro interne d'appel d'urgence qui fonctionne 24h sur 24 : le 158.

## 11. INFORMATIONS PRATIQUES

Adresse postale :  
Centre MARCEAU – 31, rue Marceau – 21000 DIJON

Téléphone : 03 80 28 85 51  
Fax : 03 80 70 14 81  
Courriel : [cssr@renouveau-asso.fr](mailto:cssr@renouveau-asso.fr)

Siret : 778 192 971

Site internet : [www.renouveau-asso.com](http://www.renouveau-asso.com)

Nous vous proposons ci-après un ensemble d'informations utiles pour préparer et vivre votre séjour de soins au Centre Marceau :

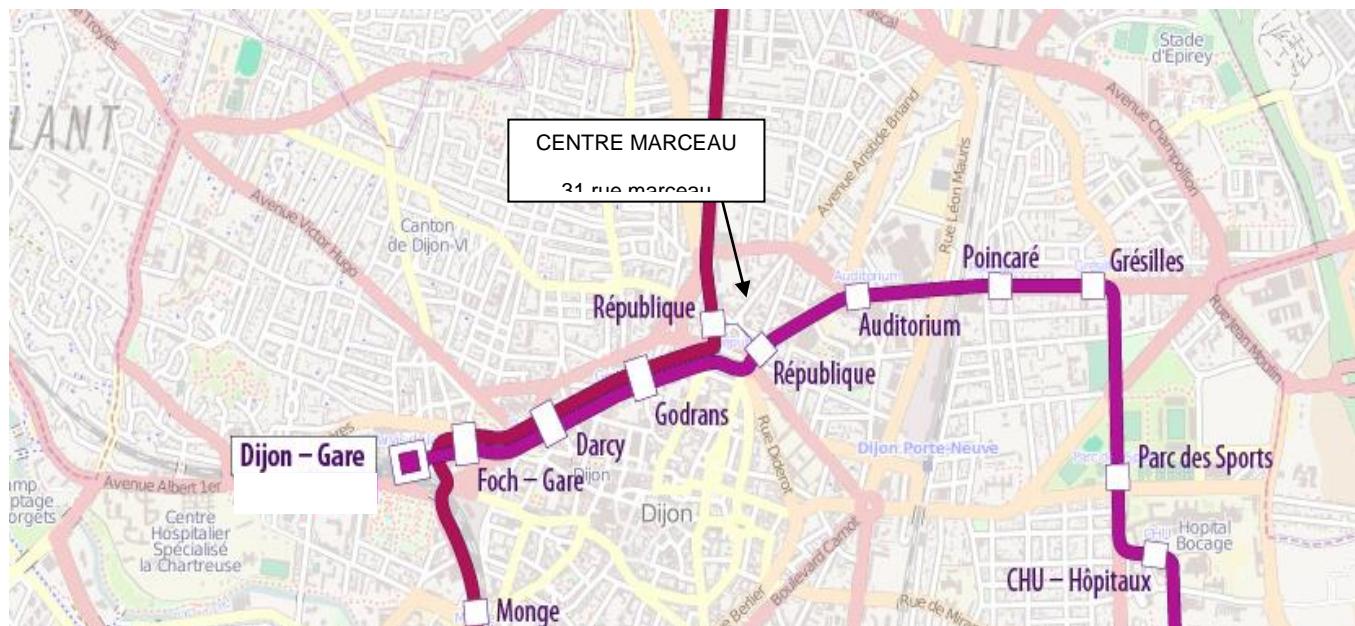
1. Plan d'accès et adresses utiles
2. Charte de la personne hospitalisée
3. Lieux de culte les plus proches.



## PLAN D'ACCES

Prendre le Tram T1 à l'arrêt « dijon-Gare », direction « Quetigny »  
Descendre à l'arrêt « République ».

Ou prendre le Tram T2 à l'arrêt Foch Gare », direction « Valmy »  
Descendre à l'arrêt « République »



## Adresses utiles :



8 Boulevard Georges Clemenceau, 21000 Dijon  
Tél : 0 810 25 21 10



pôle emploi

33 rue Elsa Triolet, 21000 Dijon  
Tél : 3949



Accueil : 1D boulevard de Champagne, 21000 Dijon  
Adresse postale : BP34548, 21045 Dijon cedex  
Tél . : 3646



LA POSTE

26 Boulevard Georges Clemenceau 21000 DIJON



## **CHARTE DE LA PERSONNE HOSPITALISEE**

*Circulaire n°DHOS/E1/DGS/SD1B/SD1C/SD4A/2006/90 du 2 mars 2006 relative aux droits des personnes hospitalisées et comportant une charte de la personne hospitalisée*

1. Toute personne est libre de choisir l'établissement de santé qui la prendra en charge, dans la limite des possibilités de chaque établissement. Le service public hospitalier est accessible à tous, en particulier aux personnes démunies et, en cas d'urgence, aux personnes sans couverture sociale. Il est adapté aux personnes handicapées.
2. Les établissements de santé garantissent la qualité de l'accueil, des traitements et des soins.
3. L'information donnée au patient doit être accessible et loyale.
4. Un acte médical ne peut être pratiqué qu'avec le consentement libre et éclairé du patient.
5. Un consentement spécifique est prévu, notamment, pour les personnes participant à une recherche biomédicale, pour le don et l'utilisation des éléments et produit du corps humain et pour les actes de dépistage.
6. Une personne à qui il est proposé de participer à une recherche biomédicale est informée, notamment, sur les bénéfices attendus et les risques prévisibles. Son accord est donné par écrit.
7. La personne hospitalisée peut, sauf exceptions prévues par la loi, quitter à tout moment l'établissement après avoir été informée des risques éventuels auxquels elle s'expose.
8. La personne hospitalisée est traitée avec égards.
9. Le respect de la vie privée est garanti à toute personne ainsi que la confidentialité des informations personnelles, administratives, médicales et sociales qui la concernent.
10. La personne hospitalisée (ou ses représentants légaux) bénéficie d'un accès direct aux informations de santé la concernant.
11. La personne hospitalisée peut exprimer des observations sur les soins et sur l'accueil qu'elle a reçus. Dans chaque établissement, une commission des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge veille, notamment, au respect des droits des usagers. Toute personne dispose du droit d'être entendue par un responsable de l'établissement.

Le texte de la charte de la personne hospitalisée est disponible dans son intégralité auprès du secrétariat médical.





**ASSOCIATION DU RENOUVEAU**

**INFORMATION A DESTINATION DES PATIENTS ET RESIDENTS:**

---

**LIEUX DE CULTES LES PLUS PROCHES**

---

**Eglise catholique :**

Eglise Saint Joseph  
1, rue du Havre – 21000 DIJON  
03 80 55 34 60

Cathédrale Saint Bénigne  
6, rue Danton – 21000 DIJON  
03 80 30 39 33

Paroisse du Sacré Cœur  
3 rue Racine – 21000 DIJON  
03 80 74 38 12

**Eglise réformée :**

Temple  
14, boulevard de Brosses – 2100 DIJON  
03 80 30 30 45

**Culte Musulman :**

Mosquée El Kheir  
17 bis, rue Charles Dumont – 21000 DIJON  
03 80 31 65 69

Quartier des Grésilles :  
Mosquée An Nour  
6 Rue Clément Desormes- 21000 DIJON  
03 80 78 01 20

**Culte Israélite :**

Synagogue  
5, rue de la Synagogue – 21000 DIJON  
03 80 66 46 47

MAJ 08/2018

0/DIR/DOC/0013-01



**MES NOTES PERSONNELLES :**

A series of horizontal dotted lines for writing, filling most of the page.



A large area of the page is filled with horizontal dotted lines, serving as a template for writing or drawing.



**CENTRE MARCEAU**  
**31 rue Marceau – 21000 DIJON**

**☎ 03.80.28.85.51 – Fax 03.80.70.14.81**  
**[cssr@renouveau-asso.fr](mailto:cssr@renouveau-asso.fr)**



Site Association : [www.renouveau-asso.com](http://www.renouveau-asso.com)